

projet proposait de laisser des gens consommer. On m'a même dit que l'on paierait les substances le cas échéant. Nous avons émis toute une série de remarques. Nous avons demandé une prise de position à l'association qui nous a dit que la consommation dans les lieux ne serait pas autorisée. Nous avons demandé que l'on nous donne le concept avec la prise en charge proposée pour les personnes. Nous attendons toujours des nouvelles, puisque le 9 mai 2010, nous avons été informés que le projet de l'Abri ne pouvait pas se réaliser dans les locaux prévus et que l'on aurait des nouvelles. Depuis le 9 mai 2010, nous sommes sans nouvelle du projet Abri. C'est une institution qui peut s'ouvrir avec une autorisation d'accueillir une institution de santé. Si le projet Abri dépose un concept en tant que tel qui répond aux différents éléments que nous demandons, on pourra donner suite. Il faut également un préavis de la ville concernée, dans le cas précis la ville de Fribourg, vu qu'il y a la loi sur l'aménagement du territoire qui est aussi concernée. Nous avons besoin de ces éléments pour nous déterminer sur une autorisation de pratiquer qui serait donnée à cette institution. Il n'y a pas de problème avec les dernières indications que l'on a eues pour permettre à l'Abri d'ouvrir. Les cartes sont dans les mains de l'institution.

Je n'aimerais pas que vous modifiez cette loi en mettant uniquement l'accent sur cette réduction des risques. Notre objectif doit être à terme de pouvoir sortir les gens de ces dépendances, de pouvoir faire de la prévention, du traitement, prendre en compte cette réduction des risques. En mettant tout le poids sur la réduction des risques tel que c'est proposé dans cette motion, je ne crois pas que ce soit le bon signal à donner dans notre canton. Il y a eu des questions sur le projet. Le budget du projet coordination de prise en charge des personnes toxicodépendantes correspond à un budget de 290 000 francs. Ce sont le salaire du chef de projet plus deux études qui ont été données pour un montant de 45 000 francs. Le concept sera déposé au Conseil d'Etat à la fin de l'année. Il respecte parfaitement les délais que nous nous étions donnés au départ.

En ce qui concerne les montants de la dîme, on touche des montants entre 700 000 et 900 000 francs par année. Nous affectons environ 500 000 francs pour la prévention, 155 000 francs pour les institutions, 130 000 francs pour le dépistage précoce, 100 000 francs pour la recherche/formation continue et 40 000 francs pour le soutien de formation. Par ce biais, nous ne finançons pas le fonctionnement des structures ou des institutions. La prise en charge des institutions en tant que tel concerne la loi sur les institutions pour personnes en situation d'handicap. C'est par ce biais que nous finançons les différentes institutions.

A l'heure où l'on constate un nouvel attrait pour les drogues illégales pour les moins 20 ans, je vous demande de ne pas donner le signal négatif à la population fribourgeoise en acceptant cette motion. Notre objectif doit rester la prévention et le traitement. La résignation n'est pas un projet de société. C'est avec ces remarques que je vous invite à refuser cette motion.

– Au vote, la prise en considération de cette motion est refusée par 46 voix contre 42. Il y a 7 abstentions.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Cotting (SC, PLR/FDP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Deschenaux (GL, PDC/CVP), Duc (BR, ACG/MLB), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Genoud (VE, UDC/SVP), Glardon (BR, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Jendly (SE, PDC/CVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Menoud Y. (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Neuhaus (SE, PDC/CVP), Rey (FV, ACG/MLB), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Stempfel (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Vez (FV, PDC/CVP), Waeber E. (SE, PDC/CVP). *Total: 42.*

Ont voté non:

Aebischer (SC, PS/SP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Berset (SC, PS/SP), Binz (SE, UDC/SVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Brunner (SE, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Clément (FV, PS/SP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Emonet (VE, PS/SP), Etter (LA, PLR/FDP), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Gendre (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lehner (GL, PS/SP), Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Rossier (GL, UDC/SVP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary (BR, PLR/FDP), Schneider (LA, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Thalmann-B. (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vial (SC, PDC/CVP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 46.*

Se sont abstenus:

Bourgknecht (FV, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Hänni-F. (LA, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Siggen (FV, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP). *Total: 7.*

– Cet objet est ainsi liquidé.

**Mandat MA4018.10 Jean-Daniel Wicht/
Claudia Cotting/René Kolly/Pascal Kuenlin/
Yvan Hunziker/Jacques Vial/Jean-Pierre
Siggen/Nadine Gobet/Nadia Savary/Joe
Genoud
(délais de paiement dans la construction)¹**

Prise en considération

Wicht Jean-Daniel (PLR/FDP, SC). J'ai un intérêt évident dans ce dossier puisque je dirige la Fédération fribourgeoise des entrepreneurs (FFE) et je suis également secrétaire de la Conférence cantonale de la construction (CCC).

J'aimerais tout d'abord remercier le Conseil d'Etat pour la réponse positive à cette demande cosignée par

¹ Déposé et développé le 16 juin 2010, BGC p. 1058; réponse du Conseil d'Etat le 26 octobre 2010, BGC p. 2388.

de nombreux collègues. Cette demande est à mon sens parfaitement justifiée et permettra, si vous l'acceptez, de corriger une certaine injustice, le paiement à 60 jours des factures et des demandes d'acomptes dans les marchés publics de la construction au lieu des 30 jours habituels. Souvent, les entreprises se substituent à la banque, le premier versement intervenant largement au-delà des 60 jours, parfois jusqu'à 120 jours, les documents dormant sur un bureau. Je précise tout de même, M. le Conseiller d'Etat, que ce n'est pas la moralité de paiement de l'Etat qui est en cause dans le cas que je cite, mais finalement l'organisation du système actuel qu'il sera nécessaire de revoir. Vous en conviendrez, chacun d'entre nous, très souvent, lorsqu'il signe un contrat, est tenu de verser 1/3 à la commande, 1/3 à la livraison et le solde dans les 10 jours suivants. Les entrepreneurs n'en demandent pas tant, seulement que leurs demandes d'acomptes ou leurs factures soient honorées rapidement. Ils ont à faire face à de nombreuses exigences pour payer leurs fournisseurs, mais surtout pour verser à la fin de chaque mois les salaires de leurs collaborateurs. Je vous signale encore qu'actuellement le paiement à 60 jours est lié à un escompte usuel de 2%. Dans d'autres domaines, pour bénéficier d'un escompte, il faut honorer sa facture dans les 10 jours. En acceptant ce mandat, conformément à la directive de la Confédération, le délai de paiement est fixé à 30 jours dès l'entrée de la facture établie, vérification comprise. Cette manière de faire exigera une étroite collaboration entre le mandataire du maître d'ouvrage et l'entrepreneur pour l'établissement des métrés contradictoires. Finalement, ce mandat ne demande rien d'autre que de respecter la norme SIA 118 qui règle les conditions générales des travaux de construction depuis plus de 30 ans déjà, date de sa création. Cette norme indique clairement que pour une demande d'acompte dont les prestations sont estimées approximativement, le maître d'ouvrage peut retenir provisoirement un montant égal à 20% de la demande d'acompte. Tout est donc déjà prévu. Il suffit finalement d'appliquer cette norme. M. le Commissaire du gouvernement, je vous demande encore de faire en sorte et j'insiste, que l'exception prévue dans cette directive de payer à 45 jours pour des chantiers complexes ne devienne pas la règle. Chers collègues, vous l'aurez compris: accepter ce mandat, c'est demander une meilleure collaboration entre les acteurs de la construction, mais c'est aussi reconnaître qu'il n'y a pas de raison de traiter différemment la construction et d'autres secteurs économiques. Je vous remercie de soutenir massivement ce mandat.

Vial Jacques (PDC/CVP, SC). Tout d'abord je m'annonce comme directement concerné par ce mandat, travaillant dans le domaine de la construction. Un chef d'entreprise responsable se soucie de ses finances et en particulier de la rentrée de ses factures. Si on paie comptant son repas au restaurant, le constructeur doit attendre 30, 60, voire beaucoup plus pour encaisser le fruit du travail de son entreprise. Le secteur de la construction base ses contrats sur la norme SIA 118 qui fixe à l'article 155 un délai de paiement de 30 jours après vérification. J'ai cosigné ce mandat pour qu'il fasse l'effet d'une piqûre de rappel. Les chiffres que je

vais citer sont de source très sûre et vérifiée. Je décerne tout d'abord au Département de la construction une mention «très bien» pour les années 2008–2009 avec un délai moyen de 35 jours, ce qui est très bien, pratiquement dans les normes. Par contre, 2010 a marqué un net fléchissement, certes pas catastrophique mais les entreprises ont dû attendre en moyenne 56 jours avant de recevoir leur argent. Ce mandat arrive donc au bon moment pour jeter un peu de sable sur la pente glissante. Avec le groupe démocrate-chrétien, je vous propose de soutenir ce mandat.

Fasel-Roggo Bruno (ACG/MLB, SE). Ohne Ambitionen. Wir haben in unserer Fraktion den Antrag von unseren Kolleginnen und Kollegen geprüft und sind einstimmig dafür, dass der erwähnte Auftrag gemäss den Ausführungen des Staatsrat erteilt wird.

Mit folgenden Bemerkungen: Wenn auf Stufe Bund die Zahlungsfrist von maximal 30 Tagen inklusive Prüfung möglich ist, so sollte dies auch auf kantonaler Ebene möglich sein.

Wir sehen noch einen anderen Grund, vor allem bei den kleinen und mittleren KMU's. Gerade diese sind auf eine Zahlungsfrist von 30, maximal 45 Tagen sehr angewiesen. Sie müssen ihren Zahlungsterminen nachkommen: Löhne, Sozialleistungen, usw. Sonst müssen sie mit Verzugszinsen rechnen.

Mit diesen Überlegungen unterstützt unsere Fraktion einstimmig den Auftrag an den Staatsrat.

Genoud Joe (UDC/SVP, VE). Comme nous devons annoncer notre identité pour être transparents, je le fais volontiers. Entrepreneur, directeur commercial d'un groupe d'entreprises pour la Suisse romande et le Tessin, membre de la Fédération fribourgeoise des entrepreneurs. En tant que cosignataire de ce mandat, je ne peux qu'approuver et remercier le Conseil d'Etat pour sa réponse. Nous, entrepreneurs, le savons: ce n'est pas toujours facile de faire rapidement les métrés pour respecter des délais. L'Etat nous donne l'exemple en acceptant ce mandat. Maintenant à nous les entrepreneurs de donner l'exemple en facturant aussi rapidement pour être payés dans les délais. Je vous demande d'accepter ce mandat.

Mauron Pierre (PS/SP, GR). Heureux sont les députés qui dans ce Parlement ont comme principal souci le raccourcissement des délais de paiement dans la construction. Ce qui eût été intéressant dans ce mandat, c'est l'énoncé par tous les députés qui l'ont signé, des groupes d'intérêt, voire des entreprises qu'ils représentent directement. Cela étant, en examinant ce mandat que le groupe socialiste acceptera évidemment, puisque telle semble déjà être la pratique selon la réponse du Conseil d'Etat, je me suis posé la question si je devais intervenir également en faveur d'autres groupes d'intérêts. On peut penser soit au médecin-conseil lorsqu'il travaille sur prestation, au boulanger-restaurateur lorsqu'il y a des manifestations pour l'Etat, aux avocats lorsqu'ils sont payés à l'assistance judiciaire et il y en a pour des millions de prestations de l'Etat. Mais je suis arrivé à la conclusion qu'il nous fallait d'abord dans ce Parlement plutôt traiter les questions

qui avaient un véritable enjeu pour le canton et que ces questions de détail, surtout quand elles sont quasiment déjà réglées à 99%, pourront faire l'objet de discussions ultérieures lorsque nous n'aurons plus de sujet à discuter.

Wicht Jean-Daniel (PLR/FDP, SC). J'aimerais quand même répondre à M. le Député Pierre Mauron. Quand vous commencez un chantier, vous avez plusieurs centaines de milliers de francs de frais le premier mois. Nous ne sommes pas des avocats, nous ne demandons pas des avances de frais. Malheureusement, ce n'est pas la pratique dans la construction comme dans d'autres métiers et je ne suis pas tout à fait d'accord de traiter de cette façon les entrepreneurs qui créent finalement le cadre de vie de ce canton.

Godel Georges, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. Tout d'abord, permettez-moi de remercier l'ensemble des députés qui soutiennent la proposition du Conseil d'Etat. Cependant, je rappelle que déjà actuellement, une majorité des factures sont payées à 30 jours. D'autres sont payées à 60 jours, mais prévues dans les conditions de marché du maître de l'ouvrage. Et là je me porte en faux contre M. le Député Jean-Daniel Wicht qui dit qu'il y a injustice. Il n'y a pas injustice. Et si l'entrepreneur connaît les conditions du marché à 60 jours et qu'il accorde 1 ou 2% est-ce que vous, comme maîtres d'œuvre, vous ne feriez pas les 2%? Non mais s'il te plaît! (*Rires*) Il ne faudrait quand même pas enfoncer des portes ouvertes. J'insiste pour dire que ce n'est pas une injustice. Et d'ailleurs, lorsque ce mandat a été déposé, je me suis permis de poser la question à quelques grands entrepreneurs de ce canton. Tous m'ont répondu: «Ecoutez M. Godel, si tout le monde payait comme l'Etat, on serait enchanté.» Deux députés dans cette enceinte m'ont dit la même chose et ils m'ont dit clairement, si la Confédération faisait aussi bien que le canton ça serait parfait. Ils ont 30 jours, mais ce n'est pas ce qui est écrit qui compte, ce sont les délais de paiement qui comptent. Et j'en veux pour preuve un décompte que j'ai reçu ce matin de mes services, sur 7000 factures – et pour être totalement transparent certaines étaient payables à 10 jours. Elles ont été payées – sur les 7000 il y en a 90 – elles ont été payées avec du retard, puisqu'elles l'ont été dans un délai moyen de 17,79 jours. La majorité, donc 7041 factures avec un délai à 30 jours, elles ont une moyenne de paiement à 33,86. Et pour les paiements à 60 jours, il y en avait 114, eh bien, la moyenne était de 63,93. Evidemment on peut toujours s'améliorer, c'est ce qui me fait dire en conclusion: pour améliorer encore l'efficacité, il est nécessaire que tous les maillons de la chaîne réalisent leur part de travail, nécessaire à valider les documents pour la facturation, à savoir en particulier les métrés contradictoires selon l'article 142 de la SIA 118. Pour les factures reçues qui n'ont pas fait cette trajectoire, eh bien, vous le savez, Mesdames et Messieurs les Députés, le délai sera plus long mais pas par la faute de l'Etat. En conclusion, je vous recommande d'accepter la proposition du Conseil d'Etat.

– Au vote, la prise en considération de ce mandat est acceptée par 79 voix contre 2. Il y a 2 abstentions.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Andrey (GR, PDC/CVP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Bourgnicht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Brunner (SE, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Cotting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), Deschenaux (GL, PDC/CVP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Emonet (VE, PS/SP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Gendre (SC, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Girard (GR, PS/SP), Glardon (BR, PDC/CVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jendly (SE, PDC/CVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Lehner (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Menoud Y. (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Neuhaus (SE, PDC/CVP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rossier (GL, UDC/SVP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary (BR, PLR/FDP), Schneider (LA, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Schorderet G(SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfeli (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vez (FV, PDC/CVP), Vial (SC, PDC/CVP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 79.*

Ont voté non:

Aebischer (SC, PS/SP), Thomet (SC, PS/SP). *Total: 2.*

Se sont abstenus:

Clément (FV, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB). *Total: 2.*

– Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

Rapport N° 225 concernant les structures territoriales du canton de Fribourg¹

Discussion

Crausaz Jacques (PDC/CVP, SC). Suite à la mise en œuvre de la nouvelle constitution, les résultats de l'analyse des structures territoriales cantonales étaient très attendus après la décision de la constituante de laisser au législateur le soin de régler cet épineux problème. Le renvoi aux conclusions du rapport a été maintes fois invoqué en réponse à des interventions parlementaires. Par conséquent, beaucoup d'attente en relation avec les conclusions d'une analyse qui s'est déroulée sous la cloche d'une certaine confidentialité. Au terme de quatre ans de travaux, un bon rapport sur l'état des lieux du découpage administratif du canton,

¹ Texte du rapport pp. 101ss.